

Non au diktat de l'UE qui nous désarme le 19 mai

Etape 1: à partir de mai 2019

- Interdiction des fusils semi-automatiques, y compris les versions civiles des Fass 57 et 90, avec magasins de plus de 10 coups*
- Interdiction des pistolets semi-automatiques avec magasins de plus de 20 coups *
- Interdiction de toutes les armes à feu d'épaule semiautomatiques à percussion centrale pouvant être raccourcies à moins de 60 cm
- Obligation de déclarer toute armes interdites ci-dessus
- * acquisition uniquement sur autorisation exceptionnelle soumise à de lourdes conditions
- * Considéré comme interdites si :
 - un tel chargeur est placé dans l'arme à feu;
 - l'arme à feu est conservée avec un tel chargeur, ou
 - l'arme à feu est transportée avec un tel chargeur.



Non au diktat de l'UE qui nous désarme le 19 mai

Autorisation exceptionnelle c'est quoi?

- Il n'existe pas de droit à quelque chose d'interdit
- Les cantons seraient libres d'associer l'octroi d'autorisations exceptionnelles à des conditions supplémentaires.
 - Visite de la police
 - Conservation sûre
 - Obligation de tir
 - Justification d'utilisation régulière au bout de 5 et 10 ans
 - Confiscation sans compensation
 - Succession soumise aux même conditions
 - Enregistrement dans le système Schengen en cas de refus d'autorisation



Non au diktat de l'UE—qui nous désarme le 19 mai

Etape 2: à partir de 2022

- l'article 17 de la directive de l'UE sur les armes prévoit un mécanisme de durcissement automatique de la loi mis en œuvre tous les cinq ans.
 - l'interdiction absolue des semi-automatiques pour les particuliers
 - les tests médicaux et psychologiques obligatoires pour tous les possesseurs d'armes
 - Interdiction de la reprise de l'arme de service personnelle en propriété privée.

Puis ->

 Des interdictions pour les revolvers, les fusils à répétition manuelle et les fusils à canon basculant suivront!



Pour Karin Steiner, tireuse IPSC, vice-championne de Suisse e

membre de l'équipe nationale, c'est clair: